



MAIRIE de SORNAY
1 Place de la Mairie
71500 SORNAY

SORNAY, le 14.10.2010

Le Conseil Municipal s'est réuni le Mardi 12 octobre 2010, à 20h30, sous la présidence de M. PRUDENT Julien, Maire.

Le compte-rendu de la séance du 14.09.2010 est adopté à l'unanimité.

Excusés : COMPARET Ronald, FICHET David

Secrétaire de séance : BOUDIER Laurent

Le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Etude de deux demandes relatives à la gestion scolaire et périscolaire

Le Conseil Municipal accepte l'ajout de ce point.

Puis, la séance est ouverte suivant l'ordre du jour.

REORGANISATION DE LA GESTION DU PERSONNEL DES SERVICES TECHNIQUES

Monsieur le Maire, Alain BOUILLOT et Pierre THIVANT (Adjoints) présentent la réorganisation au niveau des plannings des personnels techniques concernant les périodes estivales et hivernales. Ils précisent que le rôle et les responsabilités de chacun ont été redéfinis. Ils informent également que les ateliers municipaux sont désormais équipés d'un téléphone-fax pour permettre d'optimiser la communication entre les élus, le secrétariat et les services techniques. L'Assemblée est invitée à commenter si elle le souhaite les mesures de gestion de ces personnels et de leur travail déjà en vigueur depuis le 21.09.2010.

PROPOSITION DU RENOUELEMENT DU CUI-CAE DE M. SEFERIAN

Le Maire informe l'Assemblée qu'une note préfectorale du 06.10.2010 indique que les contrats aidés de type CUI-CAE initiaux ou de renouvellement ne sont plus autorisés au sein des collectivités territoriales. La Commune de Sornay est donc dans l'impossibilité de renouveler la convention passée entre Pôle Emploi, Monsieur SEFERIAN et la Commune, convention initiale prenant fin le 02.11.2010.

Le Conseil Municipal fait part de son mécontentement à propos de cette décision du Préfet de région regrettant sincèrement que le recours à ces types de contrats ne soit plus en vigueur alors qu'il permettait à la Commune d'avoir un personnel communal sans avoir la totalité des coûts à sa propre charge.

Considérant qu'il serait anormal de mettre fin au CUI-CAE de Monsieur SEFERIAN définitivement et subitement puisque l'échéance de ce contrat est proche, que cet agent a donné toute satisfaction jusqu'alors dans son travail, et qu'il s'avère nécessaire de compléter l'action des 3 agents déjà en poste aux services techniques, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'établir un CDD de 2 mois renouvelable à M.SEFERIAN, pour une durée hebdomadaire de 31,35/35ème.

Monsieur le Maire indique qu'il prendra contact auprès de l'Association des Maires de Saône-et-Loire, du Préfet de Région et du Sous-Préfet de l'arrondissement de Louhans afin de faire part du mécontentement du Conseil Municipal sur la suppression des aides de l'Etat accordées au titre des CUI-CAE établis par les Communes du 71 entre autres.

ECHEANCE DU CONTRAT A DUREE DETERMINEE DE MME WEBER

Monsieur le Maire indique que le CDD de Mme WEBER arrive prochainement à échéance et qu'il convient de réfléchir à la possibilité de le renouveler pour une durée de deux mois au maximum ou alors de la recruter à durée indéterminée dès la fin de son CDD actuel. Il rappelle que Mme WEBER est en situation de disponibilité. Elle exerçait ses fonctions il y a quelques années en tant qu'agent administratif dans une Commune de Haute Savoie. Le Conseil Municipal se dit favorable au recrutement à durée indéterminée de Mme WEBER. Le Maire précise que son recrutement entre dans le cadre d'une mutation. Les démarches nécessaires vont donc être engagées en conséquence.

COMPTE-RENDU COMMISSION BULLETIN MUNICIPAL DU 05.10.2010

Le Conseil Municipal prend connaissance du compte-rendu de la commission du bulletin municipal du 05.10.2010, des reportages décidés et de la structure alors établie par ses membres. L'ensemble des photos numériques et articles est attendu au secrétariat de mairie par voie mél ou clé USB pour le 1^{er} novembre, délai de rigueur.

SUIVI DU PROJET D'AMENAGEMENT HORAIRE DU RESTAURANT SCOLAIRE

Le Maire fait part à l'Assemblée qu'une demande a été faite à Mme BOURGEOIS, Présidente nouvellement élue au sein de la Cantine Scolaire, de procéder à une étude statistique précise des rentrées scolaires 2008-2009-2010 et juin 2009-2010 concernant les effectifs au restaurant scolaire. D'autre part, il informe qu'une rencontre avec le Conseil Général et la compagnie de ramassage scolaire est prévue afin de discuter des solutions à apporter en conséquences.

ETUDE DE DEUX DEMANDES RELATIVES A LA GESTION SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE

Le Conseil Municipal prend connaissance d'une demande de la Directrice de l'Ecole Elémentaire concernant l'utilisation du préau fermé attenant à l'école des garçons. Compte-tenu de la politique de restriction budgétaire communale, en parallèle de l'état relativement défectueux du local en question, le Conseil Municipal décide qu'il ne peut raisonnablement pas y donner de suite favorable.

Le Conseil débat de l'étude nécessaire de décalage d'un point de ramassage scolaire installé à ce jour à 150 m environ d'une habitation dont les difficultés pour la personne chargée de récupérer les enfants au bus sont relativement importantes. Le Conseil Municipal, après avoir informé les parents des autres enfants du quartier de la situation, décide de déplacer le point de ramassage scolaire du Chemin du Mont Ecot devant la maison en question. Cette décision est annoncée comme très exceptionnelle.

SITUATION FINANCIERE

Monsieur PELLIGAND, adjoint, présente la situation financière au 20.09.2010 selon les mêmes prévisions que début septembre, soit plutôt favorables compte-tenu de la gestion de rigueur que le conseil s'était imposé pour le budget 2010.

ACQUISITION D'UN ORDINATEUR PORTABLE : VIREMENT DE CREDITS

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder à un virement de crédits au budget communal – section investissement – exercice 2010 – suite à l'acquisition d'un ordinateur portable en remplacement d'un PC de bureau à remplacer. Le Conseil Municipal accepte le virement de crédits et dit que le bien sera inscrit à l'inventaire communal.

BUDGET ASSAINISSEMENT : VIREMENT DE CREDITS ET COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE AVEC LA SAUR DU 08.10

Il est fait part à l'Assemblée de la nécessité de délibérer sur une modification budgétaire au budget assainissement suite à un accroissement conséquent des factures de la société SAUR. Le Maire indique qu'une rencontre auprès d'un représentant de la SAUR a eu lieu le 08.10.2010 afin de comprendre la raison de cette forte augmentation des dépenses auprès de la société. Cela résulte de l'installation en 2008 de débitmètres efficaces dès 2009. Ceux-ci mesurent depuis janvier 2009 les arrivées réelles de Branges et de Sornay alors qu'auparavant, les factures étaient établies sur la base des volumes assujettis à l'assainissement des usagers en fonction du volume total fixé théoriquement à la création de la station d'épuration pour les trois communes concernées (Branges, Louhans-Châteaurenaud et Sornay). Le Conseil Municipal adopte la modification budgétaire.

CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE POUR L'EXTENSION DES VESTIAIRES AU STADE MUNICIPAL (APRES NEGOCIATION)

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que, dans séance du 14 septembre 2010, le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du résultat de la commission d'appel d'offres concernant la maîtrise d'œuvre pour l'extension des vestiaires du stade municipal, avait déclaré la consultation infructueuse et autorisait le Maire à lancer une négociation auprès du seul candidat ayant présenté son offre. L'Assemblée prend connaissance du résultat de la Commission d'Appel d'Offres du 12.10.2010, suite à la négociation avec le candidat (Arcad'26). Le Conseil Municipal, après avoir intégré le résultat de la commission d'appel d'offres du 12.10.2010 décide de retenir la société Arcad'26 comme maître d'œuvre, pour répondre aux normes requises par la Ligue de Bourgogne du Football, dans le respect des surfaces attendues d'environ 75 m², des capacités financières de la Commune avoisinant 86 000 € TTC pour la réalisation en une ou deux tranches du projet global et d'une enveloppe de 8 000 € TTC environ pour frais d'architecte. Il sollicite diverses subventions auprès de plusieurs organismes et charge le Maire de lancer la réalisation des plans et descriptifs de l'Annexe ainsi projetée pour solliciter ensuite l'aval du Conseil Municipal avant lancement de la procédure de consultation des entreprises dans le cadre d'un Marché à Procédure Adaptée.

SUITE A DONNER CONCERNANT LA DEMANDE D'UN PARTICULIER POUR L'ACQUISITION D'UN TERRAIN COMMUNAL

Le Maire rappelle que dans sa séance du 14.09.2010, le Conseil Municipal, suite à la demande d'un particulier d'acquérir une parcelle communale, avait décidé de proposer la vente de ladite parcelle pour le prix 10.50 € le m², soit 2 457 € pour la totalité de la surface, frais notariés étant à la charge de l'acquéreur. Le Maire informe que le demandeur a refusé l'acquisition au montant susvisé, formant une nouvelle proposition à 1 000 € à soumettre au Conseil. L'Assemblée est défavorable à la nouvelle proposition sous-évaluant très largement le prix du m² de terrain sollicité.

REFECTION DE LA TOITURE DE L'EGLISE : DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le Maire rappelle à l'Assemblée que le Conseil Municipal, dans sa séance du 24.02.2009, a décidé de procéder à la réfection de la toiture de l'église de Sornay, ces travaux étant rendus nécessaires puisque le pan côté Est n'est plus étanche et que les infiltrations risquent d'endommager rapidement la sous toiture et la charpente si l'on y porte pas remède. Il rappelle que le montant des travaux est de 19 980 € HT. Il précise qu'une subvention au titre de la Dotation Globale d'Equipement a été accordée pour l'année 2010 pour ces travaux pour un montant de 4 995 €. Patrick PELLIGAND ajoute qu'une subvention peut être sollicitée auprès du Conseil Régional de Bourgogne auprès du service départemental d'architecture et du patrimoine. Le Conseil Municipal décide de solliciter cette subvention auprès du Conseil Régional de Bourgogne pour les travaux à réaliser sur la toiture de l'église de Sornay.

ECLAIRAGE PUBLIC : DECISION CONCERNANT LA COUPURE D'ELECTRICITE AU NIVEAU DE DIVERS QUARTIERS

Vu la réglementation en vigueur, considérant que la coupure de l'éclairage public dans certains quartiers de la Commune permettrait de réaliser des économies d'énergie et de lutter contre la pollution lumineuse et les émissions de gaz à effet de serre, et qu'il n'est pas nécessaire de maintenir l'éclairage en fonctionnement toute la nuit, le Conseil Municipal autorise la coupure de l'éclairage public de 23h00 à 5h00 dans les quartiers suivants, ayant pour cela reçu un avis consultatif favorable de la DRI : Rue de l'Eglise, Rue des Ecoles, Allée du Curtil Martin, Rue du Clos des Jardins, Route de la Chapelle-Thècle, Route de Branges, Route de la Croix, Rue des Amortets, Impasse des Champs Gautriots, Place de la Mairie, Rue Champ du Pont, Rue de la Charité, Impasse de la Charité, Route du Temple, Rue des Renouillères, Route du Champ Bise, Allée des Peupliers. Il dit que sur les postes « Route de Branges » et « Place de la Mairie (éclairage aux abords de la salle socio culturelle et du foyer rural) », l'éclairage public sera maintenu les samedis soirs.

ADOPTION RAPPORT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE LOUHANS POUR 2009

Le Maire informe l'assemblée que conformément à la loi du 12.07.1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, la communauté de communes du canton de Louhans a transmis son rapport d'activité pour l'année 2009. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le rapport présenté.

COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE AVEC LA CHAMBRE D'AGRICULTURE SUITE AU PROJET PROPOSE PAR LE GROUPE VALECO

Il est rappelé que lors de sa séance du 14.09.2010, le Conseil Municipal avait souhaité que le Maire sollicite des renseignements complémentaires auprès de la Chambre d'Agriculture pour évaluer si Sornay recensait des terres éligibles au type de projet proposé par le groupe Valeco, société spécialisée dans l'identification, le développement, la construction et l'exploitation de projets industriels d'énergies renouvelables. L'Assemblée prend connaissance du compte-rendu de la rencontre du 24.09.2010 avec M.RICHARD de la Chambre d'Agriculture et d'un mél envoyé par Melle JOANNEM, de VALECO concernant l'éventuel projet de création d'une centrale photovoltaïque au sol. Le Conseil Municipal, par 16 voix contre 1, décide de ne pas donner suite à ce projet.

SUIVI DE L'INFORMATISATION DU CIMETIERE

D'une part, une démonstration du logiciel de gestion informatique du cimetière communal est faite à l'Assemblée. La saisie des emplacements a débuté. Le Maire indique que les saisies à effectuer font l'objet d'un travail fastidieux puisque chaque emplacement et chaque concession est entrée informatiquement un(e) à un(e), et des recherches annexes dans les archives communales sont nécessaires pour permettre de remplir tous les champs.

D'autre part, le compte-rendu du groupe de réflexion « gestion du cimetière communal », qui s'est rendu au cimetière le 02.10.2010 est présenté. Le but de cette réunion était d'analyser l'évolution de l'espace au cimetière communal. Le groupe de réflexion propose de ne pas envisager d'extension du cimetière à l'avenir, celui-ci comptant environ 400 emplacements encore disponibles. Il suggère également de ne plus ouvrir certains pourtours et carrés aux concessions nouvelles, déclarés moins récemment développés que d'autres carrés (dans le but de créer les futures réserves nécessaires). Une extension du columbarium n'est pas exclue et la création d'un ossuaire est projetée avant l'adoption du projet de règlement de cimetière débattue en Conseil Municipal en juin 2010.

D'autres réflexions seront menées notamment dans le domaine des concessions d'urnes funéraires dans le cadre de l'adoption de ce règlement.

RENOVATION DE LA SALLE DU FOYER RURAL : CONSEILS EN DECORATION

Le Conseil Municipal prend connaissance du compte-rendu du 29.09.2010 concernant la rénovation partielle de la salle du foyer rural. Des conseils en matière de couleurs de peinture pour les huisseries et les soubassements en PVC sont apportés. Il est précisé que cette rénovation partielle s'effectuera en trois temps : l'avant-scène et fond de scène fin 2010, la salle principale en 2011, puis la partie ancienne cantine et la cuisine en 2012 pour l'étalement des dépenses correspondantes et celui des travaux réalisés pour les agents techniques communaux.

INFORMATION RELATIVE A L'ELABORATION ANNONCEE D'UN SCOT POUR LA BRESSE LOUHANNAISE

Comme convenu avec le Maire, M. André MASSOT, conseiller municipal, a la parole pour rappeler que le Pays de Bresse avait lancé une étude de faisabilité d'un SCOT (schéma de cohérence territoriale), l'élaboration de ces schémas étant auparavant facultative. Désormais, la législation a rendu obligatoire la mise en place de SCOT dans chaque pays. Un SCOT est un document d'urbanisme qui fixe, à l'échelle de plusieurs communes ou groupements de communes, les orientations fondamentales de l'organisation du territoire et de l'évolution des zones urbaines, afin de préserver un équilibre entre zones urbaines, industrielles, touristiques, agricoles et naturelles. Il fixe les objectifs des diverses politiques publiques en matière d'habitat, de développement économique, de déplacements.

M. MASSOT précise donc que le Pays de Bresse est actuellement en phase de réflexion pour élaboration d'un SCOT.

COMPTE-RENDUS REUNIONS CONSEIL DES SAGES DES 17.09.10 ET 01.10.2010

Le Conseil Municipal prend connaissance des comptes-rendus des réunions du conseil des sages des 17.09 et 01.10. Un point précis avait été fait concernant les chemins de randonnée, avec des réflexions apportées sur le contenu des panneaux d'information, la signalisation routière et la sécurité de la circulation. Un point sur l'informatique a également été abordé. Plusieurs ordinateurs sont opérationnels (ordinateurs donnés gracieusement suite à la générosité de plusieurs particuliers), des meubles informatiques ont été installés, un branchement Internet a été réalisé dans le local de l'ancienne Poste sous l'impulsion d'Alain BOUILLOT, 2^e adjoint. Des séances d'apprentissage informatique pourront être bientôt mises en place. Le fonctionnement et les tarifications seront à redéfinir prochainement.

ABORDS DE SEILLE A NETTOYER : COMPTE-RENDU DE LA VISITE SUR PLACE DU 08.10.2010

Le Maire présente le compte-rendu de la visite aux abords de Seille pour constater les zones à nettoyer suite à une première visite qui s'était déroulée au printemps 2010. Le groupe, qui a effectué une deuxième visite sur place le 08.10.2010, a constaté qu'aucune des parcelles qui avaient été repérées au printemps comme n'étant pas entretenues, n'a fait l'objet d'un entretien depuis. En conséquence, des courriers seront adressés aux propriétaires desdites parcelles dans un premier temps afin que ceux-ci prennent leur responsabilité pour nettoyer leur(s) terrain(s). L'absence d'entretien des parcelles en bordure de Seille peut avoir des effets non négligeables sur l'étendue des inondations.

COMPTE-RENDU COMMISSION FLEURISSEMENT DU 18.09.2010

Le Conseil Municipal prend connaissance du compte-rendu de la commission fleurissement du 18.09.2010.

AFFAIRES DIVERSES

- Le conseil prend connaissance de divers documents d'information et courriers
- Le Maire informe que suite à plusieurs signalements de la part de promeneurs concernant la divagation de chiens, des courriers seront envoyés à certains administrés pour leur rappeler que celle-ci sur la voie publique est répréhensible, leur demandant donc de remédier à ce problème.

Le Maire de Sornay,

JULIEN PRUDENT